

bâtiment destiné à recevoir les malades et les blessés; ils firent des établissemens considérables, et fondèrent des manufactures, afin de tirer de l'oisiveté une foule considérable d'indigens, et de leur fournir des moyens honnêtes et faciles de subsistance.

Leurs occupations saintes et multipliées leur laissaient à peine quelques heures pour se distraire. Seulement tous les jours M. De la Garaye montait à cheval pendant une heure et allait visiter et diriger les travaux d'un nombre immense d'ouvriers, qui devaient leur existence à l'industrielle bienfaisance de leur seigneur. La comtesse employait ces moments à faire de la musique, à chanter des cantiques ou à peindre en miniature. Jamais la vertu ne se montra sous des formes plus aimables; aussi en inspirait-elle le goût à tout ce qui l'entourait. On l'aurait prise pour un ange, en la voyant au milieu de cette multitude d'infortunés, qu'elle regardait comme ses enfans adoptifs, et qui trouvaient dans la tendresse de sa charité et dans l'activité de son zèle le soulagement de leurs souffrances et les moyens de les sanctifier.

Chargés d'années et de vertus, les deux époux qui ne faisaient qu'un cœur et qu'une ame, quittèrent cette terre d'exil, où ils avaient répandu tant de bienfaits et y laissèrent un nom et une mémoire qui seront toujours en bénédiction et qui ne s'oublieront jamais, quand même les pieux établissemens que leur charité leur a inspirés cesseraient de subsister.

## AVIS.

LES SOUSCRIPTEURS au fond pour le soulagement des Incendiés de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, sont priés de le faire immédiatement, vu que le comité désire terminer sous peu ses prodédés.

Par ordre du comité,

A. LAROCQUE,

Secrétaire du Comité central et permanent.

10 juillet.

## EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

LES EXERCICES PUBLICS du COLLÈGE DE MONTRÉAL auront lieu le 29 et le 30 du courant, en quatre séances: deux le matin, deux le soir. Celles du matin commenceront à huit heures, et celles du soir à une heure et demie. Personne ne sera admis à la dernière à moins d'être pourvu d'une CARTE d'entrée. Cette dernière séance sera terminée par la DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX. Immédiatement après commenceront les VACANCES; et les CLASSES s'ouvriront de nouveau le 16 SEPTEMBRE.

N. B.—Pour avoir des CARTES D'ENTRÉE, s'adresser au COLLÈGE. BAILE, PIRE. DIRECT.

## Atelier de Relieur.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue St. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

## VIN DE CHOIX.

A VENDRE, ARGENT COMPTANT.

2 doz. Madère Viné	1829	à 45s.
2 do do do	1836	à 30s.
6 do Sherry do	1839	à 30s.
3 do Goldo do	1840	à 25s.
12½ do Oporto do	1840	à 22s. 6d.
12 doz bouteilles de Bierre Bridge's London		à 7s. 6d.
10 do Chopines do do		à 5s. 6d.

—AUSI:—

Une Couchette en Fer avec Rideaux, Matelas, Couvertes et Tapis de toile arée complète \$30.

Chez M. PERRAULT, No. 25, Rue St. Gabriel, Bureau de l'Agence.

O. BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

## PROSPECTUS

DE LA

PUBLICATION D'UNE NOUVELLE

Carte Géographique

DU

CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR

JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4).

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} TRESNES.